

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 SEPTEMBRE

Constans et Bourgeois

DÉMEURES SEIGNEURIALES — PÉTITIONNEMENT

Extraits d'une Lettre Parisienne :

« Vous vous rappelez qu'au temps où Constans et Bourgeois faisaient partie du même Ministère, ces deux personnages ne pouvaient pas se souffrir. Or, voici qu'on annonce que depuis plusieurs jours, certains négociateurs essaient de réconcilier ces frères ennemis. On cite le nom du diplomate marron qui s'est chargé de mettre d'accord ces deux hommes politiques.

« Classé dans le clan des opportunistes, X... est un de ces chevaliers aimables qui, comme on disait au XVIII^e siècle, partis de rien, et même médiocrement doués, trouvent le moyen de dépenser... 50,000 fr. par an et de faire des dettes. X..., notre quidam, n'envisage d'autres rentes régulières que celles qu'il touche à la caisse du Palais-Bourbon, comme législateur. Son temps se passe à chercher les quarante autres mille francs qui lui sont nécessaires pour aligner à peu près son budget. Voilà l'homme.

« Type accompli du parasite, on le voit frétiller dans le cortège de tous les Ministères. Il est de toutes les affaires ; il connaît d'avance toutes les entreprises et prélève une copieuse dîme sur toutes les grandes opérations financières où le gouvernement est mêlé. C'est également un de nos entremetteurs les plus distingués. Quand une ville, un département, ou bien même un simple particulier, — mais à la condition, bien entendu, que ce particulier ait pignon sur rue, — quémande quelque faveur, X... accourt et met son crédit à la disposition du solliciteur.

« Or, il faut bien que les démarches se paient. Une sportule honnête rémunère donc l'obligeant intermédiaire. Ainsi vivent au jour le jour un certain nombre d'hommes politiques qui, sans autres fonctions que le louis quotidien dont les gratifie le budget de la Chambre, trouvent le moyen d'en dépenser quatre ou cinq. De temps à autre ces brillants cavaliers abandonnent le bras des très jolies personnes dont ils font le bonheur, pour écrire sur le coin d'une table de café quelque virulente catilinaire contre la corruption monarchique. Eh bien ! c'est le plus connu de ces aimables seigneurs qui est en train de raccommoder M. Bourgeois avec M. Constans. Comme l'avènement de M. Bourgeois à la présidence du Conseil paraît inévitable, on voudrait du moins que M. Constans tint la feuille des bénéficiaires. La République peut-elle en effet se passer de ce généreux caissier ?

« Il y a trois mois, M. Carnot n'aurait pas vu d'un très bon œil le retour de M. Constans. Mais depuis que la discussion s'est ouverte sur le renouvellement des pouvoirs présidentiels, l'hôte de l'Élysée ne se sent plus les mêmes répugnances. « Mieux vaut avoir Constans pour ami que pour adversaire, disent les conseillers du Président. Si Constans restait en dehors de la prochaine combinaison, ne serait-il pas tenté

de conspirer contre l'Élysée ? » M. Carnot a demandé à réfléchir.

« On ne saurait se faire une juste idée des demeures seigneuriales que s'achètent nos seigneurs et maîtres sur leurs économies. M. Constans a débuté le premier. Son château de Savigny-sur-Orge avait fait des jaloux. M. Rouvier n'a pas voulu se montrer inférieur à son collègue. Il s'est acheté récemment un château Louis XIII aux environs de Paris, du côté du bois de Boulogne. La vertu est toujours récompensée. On m'assure que le célèbre expasteur Steeg a voulu s'offrir à son tour un château historique. Mais, au lieu de planter sa tente près de la moderne Babylone, M. Steeg a préféré s'installer en Normandie. Le fief d'un descendant de Guillaume-le-Conquérant est devenu la propriété de l'ancien pasteur, promu, il y a trois ans, inspecteur général de l'enseignement primaire....

« Les catholiques vont essayer d'entamer une nouvelle campagne contre les lois sectaires. Un vaste pétitionnement va s'organiser, mais à quoi servira une telle manifestation ? Le gouvernement ne lâchera pas une école de moins. Il faut sans doute applaudir à cette initiative. Mais compter sur la pression de l'opinion publique pour obtenir l'abrogation de cette législation funeste, quelle candeur ! Dix millions d'électeurs protesteraient que la Gauche ne se relâcherait point de ses rigueurs. Pour mettre fin au régime scolaire, il n'y a qu'un moyen, c'est de culbuter les gouvernants. Les pétitions n'ont jamais servi à rien.... »

M. LIEBKNECHT

M. Liebknecht, le député socialiste allemand, qui est venu assister à Marseille aux séances du congrès du parti ouvrier, s'est expliqué lundi soir sur la question de l'Alsace-Lorraine, à propos d'une proposition de M. Elie May l'invitant à déposer au Reichstag une motion demandant à ce que les deux provinces soient neutralisées pendant dix ans, et qu'au bout de ce délai elles puissent se prononcer librement sur leur sort par voie plébiscitaire.

« Faites la République démocratique et sociale, s'est écrié M. Liebknecht, et laissez-nous faire notre République démocratique et sociale, et la question de l'Alsace et de la Lorraine sera vidée. La guerre ne pourra pas la solutionner, car la guerre ne fait pas de vainqueurs, mais seulement des vaincus. Supposez que vous repreniez l'Alsace-Lorraine. Dix ans plus tard, la bataille s'engagera de nouveau et tout sera remis en question. D'ailleurs, au point de vue de la protestation qui fut faite en 1870-71 par Bebel et moi, tous nos camarades socialistes du Reichstag et nous-mêmes sommes prêts à la recommencer. Je le répète, le triomphe du socialisme en France et en Allemagne résoudra seul cette question. »

Dans un interview qu'il a eu avant-hier avec un de nos confrères, M. Liebknecht a fait également quelques déclarations intéressantes au sujet de l'état des partis en Allemagne.

Selon lui, le parti socialiste allemand est

sûr de gagner un million de voix aux prochaines élections, grâce à la loi militaire de M. de Caprivi.

« Nous sommes, a-t-il dit encore, les seuls en Allemagne qui avons attaqué le militarisme et qui continuons la guerre contre lui.

« Or, le peuple allemand se meurt de militarisme ; mais il ne faudrait pas croire que la tendance des classes dirigeantes à soutenir le militarisme soit issue d'un sentiment de patriotisme.

« Peu importe, en effet, à la bourgeoisie allemande que l'Allemagne succombe sous l'alliance franco-russe. La bourgeoisie existerait toujours. »

En revanche, M. Liebknecht n'est pas tendre pour les antisémites :

« Ce sont, dit-il, des coquins au service des grands propriétaires féodaux et de M. de Bismarck, dont le système financier a consisté uniquement à voler le peuple. »

M. Liebknecht nie absolument l'existence du chauvinisme en Allemagne. Les Français y sont d'ailleurs bien accueillis, à Berlin notamment.

Il suffit de se dire Parisien pour que toutes les mains se tendent vers vous.

Le député allemand regrette que l'Exposition universelle ne puisse avoir lieu à Berlin avant Paris.

Les Français eussent pu y venir en grand nombre, et l'accueil affectueux qu'ils auraient reçu aurait eu des résultats bienfaisants pour les relations des deux démocraties.

INFORMATIONS

PROJETS ÉLECTORAUX

On sait que certains radicaux ont émis l'idée d'abroger la loi interdisant les candidatures multiples. L'idée est, paraît-il, fort mal accueillie dans certains milieux. Nous lisons, en effet, dans *Paris*, sous la signature de M. Ranc :

« Sans M. Boulanger, on n'aurait probablement pas songé à nous prémunir contre les candidatures plébiscitaires. C'est un service involontaire qu'il a rendu à la République. Nous avons la loi ; nul ne sait si elle ne pourra pas encore servir. Gardons-la précieusement. »

Si l'on en croit la *Presse*, le gouvernement est décidé à inviter M. de Lanessan à venir, lui-même, défendre son budget devant la Chambre.

Il aura alors, dit-elle, à s'expliquer sur sa gestion.

De son côté, le ministre de la marine fournira les pièces et documents qui lui ont été remis par les officiers généraux qui sont rentrés récemment en France.

Il est probable qu'une commission d'enquête sera nommée, et, comme il est facile de le prévoir, M. de Lanessan pourrait bien ne plus retourner au Tonkin.

NOUVEAUX ÈVÈQUES

Le *Matin* annonce que le gouvernement a définitivement arrêté ses choix, d'accord avec

le Saint-Siège, pour cinq des sièges épiscopaux vacants.

L'archevêché de Cambrai serait donné à M^{gr} Fallières, évêque de Saint-Brieuc, et l'archevêché de Bourges à M^{gr} Larue, évêque de Langres. M. l'abbé Blanpignon, professeur honoraire de la Sorbonne, deviendrait évêque de Beauvais ; M. l'abbé Méric, également professeur en Sorbonne, évêque d'Angers, et M. l'abbé Dubois, curé de Saint-Etienne de Beauvais, évêque d'Amiens. Resterait à pourvoir les sièges de Saint-Brieuc, de Quimper, de Langres et de La Rochelle.

Parmi les nouveaux titulaires, l'un, M^{gr} Fallières, est le cousin de l'ancien garde des sceaux ; M^{gr} Larue est l'oncle des frères Cambon, et M. l'abbé Dubois est le cousin d'un secrétaire de M. Ricard.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU GÉNÉRAL BLOUANGER

Les députés révisionnistes et les anciens membres du comité républicain national se sont réunis dans les bureaux de l'*Intransigeant*, pour se concerter au sujet de ce qu'il y avait lieu de faire pour l'anniversaire de la mort du général Boulanger.

Il a été décidé que cette cérémonie n'aurait pas lieu vendredi, mais dimanche 2 octobre, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes, retenues dans la semaine par leurs occupations, de se rendre à Bruxelles.

Il a été convenu, en outre, pour conserver à cette manifestation son caractère tout intime, qu'il n'y aurait pas de cortège, que chacun se rendrait individuellement au cimetière d'Ixelles, de façon à s'y trouver à trois heures et demie, et que les députés n'arboreraient leurs écharpes qu'une fois entrés dans le cimetière.

M. Henri Rochefort a été immédiatement avisé des résolutions prises, et il est plus que probable qu'il se joindra, dimanche prochain, à ses amis qui se rendront à Bruxelles sur le tombeau du général Boulanger.

Le maire de Bourges, M. Mirpied, pour célébrer à sa façon l'anniversaire du 22 septembre et compléter les réjouissances de la fête, a fait enlever des salles de l'hôpital général les christes et les emblèmes religieux qui s'y trouvaient.

IGNORANCE OU MÉPRIS

Les maires de l'arrondissement de Fougères ont reçu il y a quelques semaines une circulaire dont le texte vient seulement d'être livré à la publicité et qui est ainsi conçue :

« Mon cher maire,

« Vous avez dû recevoir une circulaire relative à une pétition à adresser au député de l'arrondissement. Cette circulaire n'est pas autre chose qu'une manœuvre réactionnaire au moment des élections.

« Aussi je vous prie de me la renvoyer sans provoquer aucune signature et de vous refuser à légaliser toutes celles qui vous seront présentées.

« Croyez, mon cher maire, à mes sentiments dévoués.

« Le sous-préfet, LEMAS. »

Quand un maire légalise une signature, il ne fait qu'attester l'identité du signataire, et du moment que les preuves nécessaires lui sont fournies, il n'a pas le droit de se refuser à ce qui n'est que l'exécution d'un de ses devoirs de magistrat municipal.

Le sous-préfet de Fougères ignore-t-il la loi ou bien fait-il publiquement profession de la mépris?

La première hypothèse n'est pas pour ce fonctionnaire plus honorable que la seconde. Nous ne voyons cependant pas place pour une troisième.

L'ARBRE ET SES FRUITS

Un lecteur de la *Libre Parole* explique qu'il est faux que le *cours élevé de la rente* soit un signe de prospérité nationale. C'est le contraire qui est vrai.

« On peut comparer exactement le capital de la rente et la rente à un arbre avec ses fruits.

» Chaque année, l'arbre donne ses fruits; on les mange; l'arbre reste.... On le conserve avec soin, tandis que, chaque année, les fruits sont consommés.

» De même, le capital de la rente reste intact, toujours; du moins, tant que conversions, c'est-à-dire banqueroutes, ne l'épuisent pas; et, chaque année, on consomme la rente, c'est-à-dire l'intérêt du capital de la rente, pour se vêtir, se nourrir, se loger, etc., etc.

» Le propriétaire d'un arbre est d'autant plus riche que ce même arbre lui rapporte, chaque année, plus de fruits.

» De même, le propriétaire d'un capital est d'autant plus riche que ce même capital lui rapporte un plus fort intérêt annuel.

» Lorsque 100 francs me rapportent 5 francs, je suis plus riche que lorsque ces mêmes 100 francs me rapportent 3 fr.; je suis plus riche de deux cinquièmes; parce que le revenu — la seule chose dont je puisse me servir, dont je dispose — est plus élevé de deux cinquièmes.

» Pareillement, lorsque, pour un même revenu de 3 francs, le capital correspondant est plus petit, le rentier possesseur de ce capital est plus riche que lorsque le capital correspondant est plus grand; car il a la même somme pour en disposer en y immobilisant moins de capital.

» Lorsque le capital de la rente 3 0/0 est à 60 fr., il rapporte juste 5 0/0; et le rentier est juste plus riche de deux cinquièmes que lorsque le capital de cette rente est 100 francs.

» En résumé, le *taux du capital d'une rente est en raison inverse de la richesse du rentier.* »

MORT D'UN VIEUX BRAVE

Un vieux brave de la Grande-Armée, blessé à Waterloo comme caporal-fourrier au 132^e de

ligne, médaillé de Sainte-Hélène, chevalier de la Légion d'honneur et capitaine de gendarmerie en retraite, vient de s'éteindre à La Rochelle, à l'âge de 96 ans.

Une particularité à l'égard de ce vieux militaire: Ce fut pour lui que le prince-président de la République, Louis-Napoléon, signa la première nomination dans la Légion d'honneur.

NOTRE ARMÉE DU SOUDAN

On annonce que le colonel Humbert, l'ancien commandant supérieur du Soudan, vient d'adresser au ministre un certain nombre de propositions destinées à récompenser les officiers qui se sont particulièrement distingués pendant la dernière campagne.

Avant que le gouvernement ait limité et arrêté son choix, il est bon, pour édifier à la fois le public et les membres de la Commission de classement, de rappeler les pertes subies par notre vaillant petit corps expéditionnaire pendant cette cruelle campagne qui alla d'octobre 1891 à mai 1892.

Officiers décédés

M. Laclotte, capitaine au 5^e génie;
M. Pélabon, lieutenant au 5^e génie;
M. Szymouski, capitaine de chasseurs à pied;

M. de Valori, capitaine d'infanterie;
M. Harmand, capitaine au 4^e chasseurs d'Afrique;

M. Belleville, lieutenant au 4^e chasseurs d'Afrique;
M. de Planhol, capitaine de cuirassiers;
M. Raffia, vétérinaire.

Sept de ces officiers faisaient partie d'un convoi de quatorze, parti de France le 20 septembre 1891; sur les sept non décédés: deux ont été atteints de la fièvre jaune; ce sont:

M. Marmier, chef de bataillon au 5^e génie;
M. Sévène, lieutenant aux chasseurs à pied.

Deux ont été atteints de fièvre bilieuse hématurique; ce sont:

M. Baratier, lieutenant aux chasseurs de France;
M. Meyer, lieutenant de spahis.

Trois enfin sont rentrés en France, la campagne terminée, n'ayant éprouvé que des indispositions peu graves; ce sont:

M. Fabia, capitaine au 5^e génie;
M. Toussain, capitaine d'infanterie;
M. de Champvallier, lieutenant de cavalerie.

Sous-Officiers décédés

M. de La Noë, maréchal des logis de cavalerie.

M. Barberet, maréchal des logis de cavalerie;

Et deux sergents du génie.

Sous-officiers rapatriés pour cause de grave maladie:

M. Brettmeyer, maréchal des logis de cavalerie;

M. de La Cour, maréchal des logis de cavalerie.

Brigadiers décédés

M. de La Girennerie, brigadier de cavalerie;

M. Napoléon de La Valette, brigadier de cavalerie;

Et trois caporaux du 5^e génie.

De telles pertes peuvent donner une idée de ce que sont les campagnes du Soudan.

Dans ces conditions, le gouvernement ne saurait se montrer trop généreux sur le chapitre des récompenses. Croix ou galons ne pourraient être mieux mérités. (Figaro.)

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCHO DES MANŒUVRES DE LA VIENNE

Voici en quels termes le correspondant spécial de *Broad Arrow* résume son impression au sujet de la participation des réservistes et territoriaux aux grandes manœuvres qui ont eu lieu dans les environs de Poitiers:

« Ces territoriaux m'ont étonné par leur bonne apparence, leur vivacité, leur air décidé et leur résistance, aussi bien que par la régularité de leurs manœuvres. Il y en avait beaucoup du Midi, la plupart artisans broozés et endurcis par le travail; ils contrastaient favorablement, par leur air de santé, avec les plus jeunes soldats de l'armée active, non encore développés.

« Ces réservistes et territoriaux sont, en fait, la partie la plus solide et la plus résistante (*back bone*, épine dorsale) de l'armée française, et, à l'exception de quelques hommes devenus trop gros et lourds, ils me rappellent à l'esprit le vrai et solide type du soldat de Crimée. »

Chronique Locale ET DE LOUEST

Direction générale des Postes et des Télégraphes

AVIS AU PUBLIC

Le service des envois contre remboursement pour la France, la Corse et l'Algérie, autorisé par la loi du 20 juillet 1892, commencera de fonctionner le 1^{er} octobre 1892.

Ces envois pourront contenir des objets de toute espèce admis à circuler par la poste à l'exception des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.

Les objets transmis devront être insérés dans des boîtes, sacs, étuis, enveloppes de toile ou de papier fort, etc., ficelés et cachetés. Les dimensions des paquets ne devront pas excéder 30 centimètres sur chacune de leurs faces et leur poids ne devra pas dépasser 500 grammes.

Ils seront passibles des taxes suivantes:
1^o Droit de recommandation, 25 centimes;
2^o Affranchissement, 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes;
3^o Droit d'assurance, 10 centimes par 500 francs ou fraction de 500 francs.

Le maximum de la valeur remboursable est de 2,000 francs.

Le retour des sommes recouvrées est passible des droits fixés pour les recouvrements ordinaires. (Lois des 12 juillet 1880, 26 juin et 20 juillet 1892.)

LE PRIX DU PAIN

La Mairie de Saumur nous communique la note suivante:

Ville de Saumur

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, le pain de trois kilogrammes sera vendu 0 fr. 95.

Saumur, le 29 septembre 1892.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

LE CADRAN DE LA GARE

Le bruit avait couru que le cadran du chemin de fer, à Saumur, allait être déplacé et transporté dans le nouveau bâtiment.

Nous tenons de source sûre que ce transfert n'aura pas lieu. Le cadran restera dans la façade de l'ancienne Gare, sur la place à la suite du pont Napoléon.

Cette décision répond au désir de toute la population et sera beaucoup plus utile aux voyageurs à son ancienne place que dans le bâtiment neuf.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir, vers 3 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue d'Orléans, au second étage, chez M. Favreau, maître bottier.

C'est en préparant du vernis pour chaussures que le feu a pris dans le récipient placé auprès de la fenêtre. Le store s'est enflammé et est tombé dans la rue, formant une longue langue de feu qui a jeté la panique dans le quartier.

M. Vinsonneau, maire, ses adjoints, M. le commissaire de police et ses agents se sont rendus aussitôt rue d'Orléans, mais déjà tout danger avait disparu: M. Favreau, ses ouvriers et quelques voisins s'étaient rendus maîtres du feu.

La perte est minime. Au début on avait eu des craintes sérieuses pour le grand Bazar Universel.

ARRESTATION DE SOUTENEURS

La police de Saumur a fait une razzia partielle de ces honteux personnages qu'on voit le soir sur le pont Cessart ou sous le péristyle du théâtre attendant leur généreuse moitié.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Il est sur une petite éminence où croissent des genêts aux fleurs d'or et des bruyères à la senteur douce et pénétrante. A ses pieds s'étend une plaine immense, toute bordée de hameaux vivants; à sa droite et à sa gauche, se déroulent des collines sur les flancs desquels ondoyent des moissons vertes encore, dont les sommets portent des plantations de pommiers, aux fruits bientôt rougissants. La dernière heure du travail a sonné, et de toutes parts les chars roulent vers les villages, les troupeaux sortent des bois, les journaliers soulèvent la poussière des chemins ou font rouler les cailloux des sentiers. Ce n'est plus le mouvement paisible et régulier de la nature que Léonce a sous les yeux, c'est l'agitation bruyante de l'humanité qui va bientôt se livrer au repos. Ainsi qu'il l'avait prévu et souhaité, de nouvelles pensées se pressent dans son

cerveau qui lui semble trop étroit pour les contenir toutes. Son regard suit les ondulations des blés, sa poitrine aspire la brise chargée des émanations si douces des prairies, Léonce bénit la Providence qui a fécondé les travaux du laboureur. Des clameurs humaines arrivent à son oreille; elles sont toutes joyeuses, et cependant elles lui rappellent qu'il y a des êtres qui souffrent au milieu de cette joie dont ils n'ont point leur part. A l'instant ses yeux se remplissent de larmes, son cœur se gonfle, et il se dit qu'avec sa richesse il pourra soulager les pauvres, qu'avec sa parole, inspirée par son âme, il pourra consoler les malheureux. Le silence mélancolique des bois lui a donné l'instinct vague de l'amour; le bruit des hameaux vient de lui révéler, dans tous ses mystères, l'enseignement sublime de la charité.

« Que de fois, pensait-il, je me suis arrêté dans ce lieu sans remarquer le magnifique tableau qu'il offre aux regards! Cependant rien n'est changé. Quand je suis parti, ces collines portaient déjà des moissons, ces vallées étalaient des prairies, ces groupes d'arbres cachaient des hameaux, ces villages étincelaient au loin dans la plaine; il y avait sans

doute, comme aujourd'hui, des êtres joyeux sur le seuil de ces maisons, et des êtres souffrants dans l'ombre du sanctuaire de ces églises: pourquoi n'avais-je alors ni admirations ni sympathies? Que s'est-il passé en moi? je ne saurais le dire, et cependant je sais que je ne suis plus le même homme. Souvent l'ami qui m'accompagnait dans mes voyages a voulu fixer mon attention sur des sites plus beaux ou plus renommés que celui-ci; d'où vient que je suis resté froid? Serait-ce qu'il fallait pour réchauffer mon cœur la douce et pénétrante chaleur du soleil de la patrie? Mais alors elle aurait dû m'animer plus tôt, puisque je l'ai sentie dès mon enfance. » Mystérieuses jouissances de l'âme, où! qui vous expliquera la raison incertaine du pauvre Léonce?

Tout-à-coup, son regard, qui errait de tous côtés, rencontra le toit aigu et scintillant du Haut-Mont. Léonce songea à sa mère qu'il avait laissée triste.

« Que ne puis-je, pensa-t-il encore, lui dire tout ce que j'éprouve depuis une heure? Mais, hélas! je sens que, quand je serai près d'elle, il me sera impossible de trouver des paroles pour exprimer mes désirs, pour peindre le

changement qui s'est fait en moi. Eh bien! j'agirai d'après les conseils de cette voix intérieure que je viens d'entendre, et si ma mère est contente, je le verrai bien. »

Cette résolution le détermina à reprendre le chemin du château, et il se remit en marche à l'instant même. Partout sur son passage, des voix amicales lui adressaient les souhaits du soir, et il lui semblait les entendre pour la première fois. En traversant un hameau, des bénédictions frappèrent son oreille; il se retourna et il aperçut la pauvre femme à laquelle il avait fait l'aumône dans la maison du garde. Elle énumérait les bienfaits qu'elle avait reçus, et un vieillard à cheveux blancs qui l'écoutait, appuyé sur une fourche, lui disait: « Il ressemblera au bon général; les prières de sa mère n'ont pas été perdues; tout le monde l'aimera, le brave jeune homme! »

Une demi-heure après, Léonce entra dans le salon, où sa mère, Éléonore et Suzanne étaient déjà. Il alla baiser la main de madame Granval, adressa un sourire affectueux à sa cousine et salua respectueusement mademoiselle d'Estouville.

— Vous nous avez bien manqué, mon fils, lui dit la baronne en le regardant attentive-

Quatre de ces drôles sont arrêtés ; d'autres ne tarderont pas à les rejoindre, étant très facile de les surprendre en flagrant délit.

La réunion a lieu dans un caboulot de la rue Saint-Nicolas : c'est là qu'ils se partagent les bénéfices et où ils avaient, paraît-il, élaboré un règlement.

Visite de la ligne d'Angers à Noyant

Mardi a eu lieu la visite du chemin de fer d'Angers à Noyant, réclamée par le Conseil général, pour examiner en détail certains points de la ligne sur lesquels son intention avait été appelée. A cet effet, M. le préfet avait convoqué l'assemblée départementale et invité MM. les députés Fairé et Coudreuse, représentant les circonscriptions traversées ; M. Coindre, ingénieur en chef du département, M. Cheguillaume, ingénieur ordinaire, M. Laurent, ingénieur des mines, M. Florent, sous-ingénieur à Saumur ; MM. Divet, Millet, Duveau et Albert, conducteurs des ponts et chaussées ; M. Pompon, ingénieur de la Compagnie de l'Anjou, M. le Dr Chevalier, médecin de la Compagnie ; M. Durand, architecte de la ligne, et la presse d'Angers.

Le train, composé de huit wagons, attendait à Saint-Léonard.

Dans un wagon-salon, dont les glaces permettaient de suivre plus facilement le tracé, avec M. le préfet, ont pris place MM. de Maillé, président du Conseil général, de Soland, de Blois, Bodinier, de Livonnière, G. de Rochebotté, Guibourd de Luzinai, de Cumont, de Blacas, D. Richou, M. Faugère, président de la Compagnie de l'Anjou ; dans d'autres compartiments sont montés MM. de la Blottais, Gigot, An. Leroy, Haran, MM. Coudreuse et Fairé, M. le sous-préfet de Baugé, M. le vice-président du conseil de préfecture, M. Bernard fils, associé de M. Faugère, M. Richault, qui a construit la ligne comme chef de service ; MM. Thibaudeau, Blotot et Billon, chefs des travaux, etc., etc.

La promenade a été charmante, et conforme au programme. Jusqu'à Baugé, à chaque halte ou station, une foule presque partout nombreuse et partout sympathique était réunie ; les musiques municipales, les pompiers, les écoles attendaient le train, des bouquets étaient offerts. La place nous manque pour entrer dans le détail de ces ovations.

Disons seulement qu'après Baugé, sauf à Aulnay, elles ont cessé.

LE NOUVEL ÉVÊQUE D'ANGERS

Comme on l'a vu plus haut, on annonce de nouveau que le siège épiscopal d'Angers va être pourvu d'un titulaire. C'est M. l'abbé Méric qui obtiendrait la succession de M^r Freppel. M. Méric a fait partie de la Congrégation de l'Oratoire avant la guerre. Nommé suppléant

de la chaire d'histoire à la Faculté de théologie de la Sorbonne, il remplaça M^r Perraud comme professeur, vers 1872.

Pendant un certain temps, le gouvernement avait songé à donner comme successeur à M^r Freppel l'abbé Follioley, le proviseur du Lycée de Nantes. Ce prêtre—le seul qui soit employé actuellement dans l'Université — a été successivement placé à la tête de plusieurs collèges de l'Ouest en déconfiture, afin de leur rendre la confiance, grâce au prestige de sa robe. Le calcul du gouvernement a été, dit-on, couronné de succès.

Quel aveu en faveur de l'enseignement religieux !

Le mariage de M^{lle} Lucie Malot, fille de l'éminent romancier Hector Malot, avec M. André Mesple, lieutenant au 14^e chasseurs, sera célébré le samedi 8 octobre, à midi, en l'église de Fontenay-sous-Bois.

ANGERS. — *Magistrature.* — M. Emile Legludic, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal d'Angers. M. Emile Legludic est le fils aîné de M. le docteur Legludic, directeur de l'École de médecine d'Angers.

Disparition d'un réserviste. — Un réserviste a quitté la caserne lundi soir, à neuf heures, immédiatement après l'appel. Il se nomme Herbette. Il faisait partie de la 1^{re} compagnie du 4^e bataillon.

CHOLET. — Parmi les 54 régiments mixtes réunis pour la première fois dans les corps d'armée, on cite le 277^e, à Cholet.

CHINON. — Le Conseil municipal de Chinon envoie ses lauriers à celui de Tours. Nous apprenons, en effet, que les Fauchon et autres anti-cléricaux de cette assemblée viennent de laïciser le Bureau de bienfaisance de cette ville.

C'est la revanche de la non interdiction des processions.

POITIERS. — Lundi, vers neuf heures et demie du soir, Louis Colombeau, charpentier, âgé de 46 ans, célibataire, rentrait chez lui, rue des Carolus, en état d'ivresse. Ayant voulu se mettre à la croisée située au deuxième étage, il tomba la tête la première sur les pavés de la cour. La mort a été instantanée.

Le prix de la vendange. — La vendange est très chère cette année à Poitiers. Voici les cours d'avant-hier : 17 à 20 fr. les 50 kilog. de rouge, et la blanche de 11 à 12 fr. les 50 kilog.

TROMBE DE GRÊLE

Au cours d'un violent orage qui a éclaté dans la soirée du 23, une trombe de grêle s'est abat-

tue sur une partie de la commune d'Ingrandes (Vienne), détruisant ou endommageant les récoltes.

Douze propriétaires subissent ensemble, de ce chef, un préjudice de 3.550 fr. Ces dégâts s'étendent sur une superficie d'un kilomètre de côté au sud de la commune et sur les bords de la Vienne.

EMPOISONNÉ PAR DES CHAMPIGNONS

On écrit de Richelieu (Indre-et-Loire) qu'un jeune ouvrier maréchal, de Braye-sous-Faye, nommé Auguste Marchand, est mort le 26, empoisonné par des champignons qu'il avait mangés. Il n'avait que 24 ans et était revenu dans sa famille il y a quelques jours après avoir fait son tour de France.

L'ARGOT VÉLOCIPÉDIQUE

La vélocipédie a donné naissance à un argot dont M. F. Sarcey nous donne un amusant aperçu :

« Après avoir poli ma *bécasse*, je l'avais imbibé de tout le jus de ma *pleurarde*, et je me rendis sous les ordres du *starter* pour courir le *handicap*. Au baisser du foulard, partant de *scratch*, je me mis à *piler* comme trois pistons du grand frère qui fume, et peu *j'avalaï* tous mes concurrents. »

Je m'arrête, ajoute Sarcey, la tête m'en pète, sauf votre respect. Ce qu'il y a de plus bizarre en cette affaire, c'est que l'auteur de l'article, après cette orgie de mots inconnus, presque tous empruntés à la langue anglaise, ajoute d'un ton indulgent :

« Cet argot n'est pas toujours très limpide pour le profane. Mais voici les trois ou quatre termes courants qu'il suffit de savoir pour comprendre les journaux spéciaux écrits en bon français : ce sont *record*, *forme*, *performance*, *scratch* et *handicap*. »

Mon cœur a bondi d'allégresse. J'allais donc enfin savoir au juste ce que c'était qu'un record. Hélas ! voici la seule explication que donne la *Revue britannique* :

« Terront, le premier de la course Paris-Brest et retour, soit douze cents kilomètres, était en bonne *forme*, puisqu'il avait fait le parcours en moins de soixante-douze heures. Il détient le *record* de cette distance sur route, c'est-à-dire qu'à aucune époque, personne n'a pu parcourir ce trajet en moins de temps ; sa *performance* est donc fort belle. »

Et il ajoute plus loin :

« Un *handicap* est une course où les meilleurs coureurs, nommés *scratch*, rendent à ceux qui luttent soit du temps, soit de la distance. »

Me voilà fixé pour *scratch* et *handicap*. Mais j'avoue que je ne saisis pas la différence qu'il peut y avoir de cet argot entre

forme et performance ; et détenir un record laisse encore quelque obscurité dans mon esprit.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 29 septembre. — Germaine-Marthe-Lucie Joulain, rue d'Orléans.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 septembre 1892.

La spéculation, comptant sur les facilités d'argent qui lui serait offertes par certaines sociétés à 2 3/4 0/0 pour la liquidation fin de mois, les idées de hausse reprennent le dessus.

Le 3 0/0 monte à 99.87 ; le 4 1/2 reste à 105.85.

La Rente Italienne est en progrès marqué sur la veille à 93.60. L'Extérieure cote 65 11/32.

L'action de la Banque de France se rapproche de 4,100 fr. Le Crédit Foncier se maintient ferme à 4,127. Son portefeuille communal devra profiter des nouveaux emprunts que les communes pourront faire avec l'économie d'intérêt de leurs prêts en cours.

La Banque de Paris conserve son avance à 670 fr.

L'action de la Société Générale se négocie au comptant et à terme à 485. Les 6.25 de dividende, mis en paiement le 1^{er} octobre, représentent 5 0/0 sur le capital versé pour le 4^e semestre de 1892.

Le Crédit Lyonnais gagne encore à 788 fr. quelque chose sur les 17.50 du coupon pour solde mis en paiement le 26 courant.

L'obligation 5 0/0 du Chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée sur le marché à 375 francs.

Les Chemins Economiques valent 434 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Septembre 1892

3 0/0	99 92
3 0/0 amortissable	100 70
4 1/2	105 80

Dernières Nouvelles

Paris, 30 septembre, 12 h. 47 soir.

Ce matin, une collision entre deux trains de marchandises a eu lieu à la gare de Viroflay, ligne Montparnasse. Huit wagons ont été avariés. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Contrairement à ce que l'on avait annoncé, Plista et la fille Gabrielle Leblanc étaient restés à Nantes après leur arrestation. L'un et l'autre, accompagnés de trois agents, ne sont partis pour Paris que ce matin.

HAVAS.

La Banque V^e LAMBERT ET FILS rappelle à ses clients qu'en outre des opérations d'Encaissement, d'Escompte, d'Ouvertures de Crédits, etc..., elle exécute, **aux mêmes conditions que les agents de change, sans commission, les Ordres de Bourse.** Elle paie sans frais et immédiatement tous les Coupons porteur ou nominatif ; elle se tient à leur disposition pour leur fournir gracieusement des Renseignements absolument désintéressés.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, double épuration, 40 c. le 1/2 kilog.

Bougie, bonne qualité, 80 c. le paquet.

Chandelle perfectionnée, 1.90 le paquet 2 kilog 430.

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ment. Sans vous, notre soirée a été toute triste.

— Je vous ai bien regrettée aussi, ma mère, car j'ai revu toute cette contrée que j'avais un peu oubliée, et il ne semble que, si vous aviez été avec moi, elle m'aurait paru bien plus belle encore que je ne l'ai trouvée.

Éléonore tressaillit involontairement, mais elle se remit presque aussitôt. La baronne et Suzanne posèrent leur ouvrage, comme pour mieux écouter Léonce.

— Dites-nous ce qui vous a charmé, mon fils ; nous serons ravies de le savoir.

— D'abord, mon cheval, que je n'ai jamais trouvé aussi docile qu'aujourd'hui, puis la grande futaie qui était magnifique, enfin la vue qu'on a du haut de la bruyère des Fées. Que vous dirai-je encore ? je ne sais, mais c'était superbe. Il faudra que vous fassiez un soir cette promenade avec moi.

— Vous avez dû voir des choses bien plus remarquables dans vos voyages, mon cousin, dit Éléonore.

— Je n'en ai point vu qui m'aient fait autant de plaisir. Ce n'était pas mon pays.

Ces dernières paroles furent prononcées avec un accent de sensibilité si profonde, que

madame Granval, se levant précipitamment, courut se jeter au cou de son fils en fondant en larmes ; puis, toute sa prudence l'abandonnant, elle s'écria :

— Ah ! Léonce, que tu viens de me rendre heureuse !

— Je le suis aussi, ma mère, et cependant je ne puis pas vous dire encore tout ce que j'éprouve. Je ne sais bien qu'une chose, c'est que je vous aime beaucoup.

— Suzanne, vous aviez raison, dit à voix basse Éléonore, mon cousin n'est plus le même homme.

— Quand vous serez heureuse par lui, répondit doucement mademoiselle d'Estouville, souvenez-vous, ma chère Éléonore, que j'ai été la première à vous faire pressentir votre bonheur.

Mademoiselle Loubert baissa les yeux : la générosité et la noblesse de Suzanne lui rappelaient bien cruellement le soupçon qu'elle n'avait pas craint de lui laisser voir.

— Nous quitterez-vous toujours, mon enfant ? dit madame Granval en se rapprochant de Suzanne. C'est bien mal à vous de troubler ainsi notre joie.

— Ne parlons pas de départ, madame, son-

geons plutôt que nous nous retrouverons tous cet hiver à Paris, et que je puis revenir d'ici là.

Éléonore se souvint que Léonce lui avait dit qu'il ne voulait jamais quitter la campagne, et elle le regarda avec inquiétude pour tâcher de découvrir sur sa physionomie ce qui se passait dans son âme.

Léonce resta impassible, et, depuis quelques instants, son visage s'était visiblement assombri.

En ce moment, on entendit des claquements de fouet, et bientôt un grand bruit dans la maison. Peu de minutes après, M. Loubert entra dans le salon.

— Tout va-t-il bien ici ? dit-il en embrassant sa fille avec une familiarité bourgeoise qui ne parut que médiocrement du goût d'Éléonore.

— A merveille, mon frère, reprit vivement madame Granval ; il ne manquait plus que vous.

— Bonjour, Léonce ; mademoiselle d'Estouville, serviteur, reprit le député. Ma sœur, je voudrais bien souper, car je n'ai rien pris depuis Paris.

(A suivre.)

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE D'une MAISON

Avec Cour et Jardin

Sise à Montreuil-Bellay, rue Saint-Thomas.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 29 OCTOBRE 1892, à midi, au Palais de Justice de Saumur, à l'audience des Crieés.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu d'un acte reçu par M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par les époux Daburon à Mademoiselle Marie Choupeau, d'une maison et d'un jardin, situés à Montreuil-Bellay, quartier Saint-Thomas, moyennant le prix principal de mille cinquante francs, exigible depuis le premier octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Honoré Daburon, cultivateur, et dame Marie Coutant, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay.

Ayant M^e LE RAY pour avoué, En présence ou elle dûment appelée de Mademoiselle Marie Choupeau, marchande de chiffons, demeurant à Montreuil-Bellay.

Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques, sur saisie immobilière, de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION

Une maison, située à Montreuil-Bellay, rue Saint-Thomas, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, écurie, grange, cour et jardin, le tout en un tenant, contenant environ quatre ares, joignant au levant Panneau, au couchant Richard, au levant Lepoudré, et au midi la rue Saint-Thomas.

Mise à prix : deux cents francs, ci. 200

PROCÉDURE

En vertu de la grosse de l'acte de vente sus-énoncé, les époux Daburon ont fait procéder sur la demoiselle Choupeau, après commandement préalable, par procès-verbal du ministère de M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-sept juin

mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, à la saisie réelle de l'immeuble sus-désigné.

Ce procès-verbal a été dénoncé conformément à la loi, par exploit du même huissier, en date du six juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré.

Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 48, numéros 36 et 37.

Les lectures et publication du cahier des charges ont eu lieu à l'audience de vacations du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, et la vente a été fixée au samedi vingt-neuf octobre suivant.

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication et que, faite par eux de ce faire, l'immeuble sus-désigné entrera aux mains de l'acquéreur franc et quitte de toutes charges de cette nature.

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue de Marché Noir, poursuivant la vente ; 2° Au Greffe du Tribunal civil où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrUITÉ

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIERE Volontaire

A Allonnes, en la demeure de M^{me} BARON-FOUCTEAU, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Le DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à midi.

On vendra :

Mobilier de salon, comprenant : garniture de cheminée, canapé, fauteuils, chaises, pouffs, tables, tapis, etc. ;

Mobilier de salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine ;

Plusieurs chambres à coucher, bonne literie ;

Bibliothèque, siège Empire, gravures anciennes, glaces ;

Pendules de cheminée et autres ;

Instruments de jardinage, bouteilles vides, futailles ;

Selle de dame, bride et mors ;

Et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, et 10 0/0 en sus.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33.

IMBERT FILS

BOUGIES		PÉTROLES ININFLAMMABLES	
		En bidons plombés de 5 litres	
Bonne qualité, le paquet	0.75	Luciline, le litre	0.45
Première —	0.85	Oriflamme —	0.50
Extra —	0.95	Alcool à brûler	
A trous —	0.90	Sans odeur	
— double pression	1.10	Blanc, le litre	1.30
Luxe —	1.20	Rose supérieur, —	1.50
Par 5 kilog. hors ville		Huile de colza double épuration, 1/2 litre	
Remise des droits d'octroi		Triple épuration, —	
Chandelles à trous, le paquet	0.55		

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Éditeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.